



Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

CAPN C du 22 au 29 avril 2015

Mouvement général de mutation

De nouveau, le gouvernement doit convaincre Bruxelles qu'il parviendra à réduire le déficit public en dessous des 3% d'ici à 2017.

Le ministère des Finances vient de présenter son programme dit « de stabilité », dans lequel il prévoit 9 milliards d'économies supplémentaires en 2015 et 2016, avec notamment un « effort » sur les dépenses d'assurance-maladie et des collectivités locales.

Le ministère détaille les quatre milliards d'économies supplémentaires, « rendues nécessaires » par la très faible inflation pour cette année et annonce, sans les détailler, cinq milliards supplémentaires pour l'année prochaine :

- ▶ 2015 : l'Etat et la Sécu vont se serrer la ceinture,
- ▶ 2016 : les collectivités seront aussi mises à contribution.

Les politiques d'austérité, le pacte dit de « responsabilité » qui met en œuvre 41 milliards d'exonérations patronales et 59 milliards de réduction de dépenses pour l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité Sociale, ne cessent de nourrir et d'aggraver la crise.

Ainsi des plans d'économies sont mis en œuvre au détriment des dépenses de santé, des hôpitaux, du remboursement des médicaments. C'est la remise en cause des services publics....

Cela est inacceptable et vient s'ajouter aux plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques dont les entreprises bénéficient déjà.

Le chômage ne cesse de progresser et plus de cinq millions de personnes sont aujourd'hui privées/à la recherche d'un d'emploi. L'insuffisance des salaires, des retraites, des minimas sociaux ne permet plus la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux.

La réforme territoriale accompagne cette logique de « moins d'État, moins de service public » et menace nos statuts.

La loi Macron qui vise à dynamiser le Code du Travail au nom de la compétitivité des entreprises, va continuer de faciliter les plans sociaux qui se multiplient dans tout le pays.

Ce texte acte des régressions sociales majeures pour le monde du travail :

- ✓ la libéralisation du travail du dimanche et de nuit qui se fera au détriment des créations d'emploi et du niveau de salaire, avec des remises en cause de la majoration du travail du dimanche et de nuit ;
- ✓ la libéralisation du transport de voyageurs en bus entre en contradiction explicite avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée. Après les autoroutes, les aéroports, on privatise à nouveau les services publics ;

Montreuil, le 22/04/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

- ✓ la déréglementation du code du travail continue, sous couvert de simplification, avec une réforme de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail et une nouvelle sécurisation des licenciements pour empêcher l'annulation des licenciements sans motivation économique ;
- ✓ la remise en cause des conseils des prud'hommes avec notamment la mise en place de juges professionnels au détriment des juges prud'hommaux élus, l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère antisyndical...

Et comme si cela ne suffisait pas, ce gouvernement qui rompt définitivement avec les valeurs de gauche annonce une loi Macron 2 qui vise ni plus ni moins à remettre en cause le Contrat à Durée Indéterminée !!

Dans la fonction publique et à la DGFIP, la mise en place des mesures d'économies s'accélère.

La prime d'intéressement d'un montant de 150 euros versée à tous les agents, déjà réduite l'année passée, est supprimée à compter de 2015, tout comme l'indemnité exceptionnelle !

Alors que le point d'indice est bloqué depuis 5 ans, c'est un nouveau coup porté contre notre rémunération. Et ce n'est qu'un début, le gouvernement prépare la modulation totale du régime indemnitaire.

A la DGFIP c'est travailler plus pour gagner moins !

La Direction générale accélère les restructurations : Les « centres de contacts », qui gèrent à distance les flux mails et téléphone des SIP et trésoreries d'un ou plusieurs départements (mise en place dans le 28 à compter du 1er mars pour les départements du 28 et du 93), menacent directement les emplois et les implantations des SIP et trésoreries. L'article 40 de la loi 2014-1545 permet de privatiser les missions de recouvrement et de dépense de l'état et des collectivités.

L'austérité se traduit également par la réduction continue des effectifs : à la DGFIP ce sont plus de 30 000 emplois qui ont été supprimés depuis 2002.

Face à ces politiques d'austérité qui alimentent la crise, la CGT se prononce pour une autre répartition des richesses afin d'investir dans des mesures sociales, pour une véritable relance de l'économie, pour des services publics accessibles à tous sur tout le territoire, pour une politique industrielle et énergétique créatrice de richesses et d'emplois, pour répondre à des priorités sociales permettant la satisfaction des revendications.

Pour la CGT, il est plus que jamais primordial de se mobiliser pour :

- ✓ **l'augmentation des salaires dans les entreprises privées comme dans la fonction publique ;**
- ✓ **la hausse des minima sociaux ;**
- ✓ **la revalorisation des pensions pour les retraités ;**
- ✓ **l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, alors que l'écart se situe aujourd'hui à 27% en activité et 40% à la retraite. L'égalité salariale d'ici 2024 permettrait de résoudre 46% des problèmes des caisses complémentaires ;**
- ✓ **une réduction du temps de travail avec des embauches correspondantes ;**
- ✓ **des créations d'emplois pour combattre le chômage et améliorer les conditions de travail ;**
- ✓ **le développement des prestations sociales (santé, retraites, indemnisation du chômage, ...).**

Car de l'argent, il y en a ! Beaucoup trop pour les actionnaires et pas assez pour les salarié-e-s ! Les récents chiffres publiés sont sans appel : les dividendes versés aux actionnaires restent maintenus à un haut niveau, par contre les investissements baissent. Un salarié travaille aujourd'hui plus de six semaines pour rémunérer les actionnaires, contre deux semaines, il y a trente ans ! Où est la modernité ? La France se situe sur la troisième marche du podium mondial en ce qui concerne les faveurs envers les actionnaires. Les entreprises du CAC 40 ont réalisé +30% de profits en 2014, soit 60 milliards d'euros.

Dans notre pays, ce n'est pas le coût du travail qui pose problème, c'est le coût du capital !

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires ont appelé tous les salarié-es, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emplois, du privé et du public à l'action et à la grève le 9 avril dernier.

On a recensé plus de 300 000 salariés, actifs, jeunes et retraités, privés d'emploi, dans les 86 rassemblements et manifestations en province et à la manifestation nationale à Paris.

Pour les finances publiques, c'est plus de 22% des agents qui étaient dans l'action.

Par leur implication dans ce mouvement, les agents des Finances Publiques ont clairement marqué leur refus de l'austérité, du pacte de responsabilité, et leur volonté de voir aboutir leurs revendications.

La CGT finances Publiques les appelle à se mobiliser le 1^{er} mai en participant aux manifestations organisées dans tous le pays pour faire avancer leurs revendications.

La CAP/les règles de gestions

Concernant la priorité originaire DOM, les récentes décisions du conseil d'Etat nous pose problème car elles actent la remise en cause de cette priorité.

Ces agents sont dans une situation bien particulière liée à l'éloignement géographique entre les DOM et la métropole, associé aux coûts exorbitants des transports aériens.

Nous les croisons au quotidien dans les services, les conseillons pour leurs demandes de mutation et avons connaissance, comme l'Administration, des situations personnelles très compliquées de ces collègues.

Ils subissent au quotidien l'éloignement du conjoint, des enfants, des parents bien souvent vieillissants et malades, ont des problèmes financiers liés à des frais de double résidence et rencontrent des problèmes psychologique liés à ces situations.

Pour la CGT Finances Publique, les collègues Originaire d'un Département d'Outre Mer doivent conserver une priorité absolue pour muter sur leur département d'origine.

Concernant l'affectation des lauréats du concours de catégorie C, le groupe du travail du 9 février 2015 acte déjà des reculs avant d'avoir fait vivre les règles discuté lors des groupes de travail règles de gestion.

En effet, au détour d'une fiche de travail, nous avons découvert que l'administration envisageait d'affecter ALD RAN les lauréats du concours balayant d'un revers de main l'affectation mission/structure !

Nous apprenons également que les collègues obtenant leur affectations en rapprochement se verraient affecté ALD département. Leur rapprochement interne ne serait pas examiné...

L'administration fait le choix politique de laisser la main aux DDFIP pour l'affectation RAN/mission/structure des 915 stagiaires qui arriverons au 15 juin 2015.

Nous ne sommes pas dupe, cela laisse présager la remise en cause de l'affectation mission/structure pour la catégorie C dès l'an prochain.

La CGT Finances publiques condamne avec force ce recul et prendra toutes les disposition pour le combattre y compris par le boycott de la CAP de 1ere affectations des 2 et 3 juin 2015 !

La CAP/analyse du mouvement

Le projet de mouvement général catégorie C vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 2597 agents. C'est encore pire que l'an dernier ! Les chiffres parlent d'eux même :

Ce sont 918,8 emplois qui sont vacants en Ile-de-France et plus de 1676,9 en province.

Seulement 4 directions sur 139 font ressortir un solde des effectifs positif.

Pratiquement toutes les directions font apparaître des sous effectifs de 10 agents, certaines de 20, 30, 40 agents voir plus.

Quelques exemples : les Alpes-Maritimes – 52,7 ; les Bouches-du-Rhône – 91,6 ; la Haute-Garonne – 47,5 ; la Gironde – 30,8 ; l'Herault – 31,9 ; l'Ille-et-Vilaine – 31,8 ; l'Isère – 42,3 ; le Rhône – 89,1 ; la Haute-Savoie – 46 ; la Seine-Maritime – 34,6 ; les Hauts-de-Seine – 156,8 ; le Val-de-Marne – 96,2 ; les Yvelines – 118,1 et la palme revient à la Seine-Saint-Denis avec un déficit de 194 agents !

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions : sous effectifs supérieurs à 2590 agents C, suppressions d'emplois de plus de 32 000 agents depuis 2002... ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnées : fusions des SIP, fusions des SIE, fermetures de services au public plusieurs demi-journée par semaine, fermetures des trésoreries au public lorsque les effectifs du poste ne sont pas suffisants, plan de fermeture des petites trésoreries et ce n'est qu'un début...

Le directeur général vient d'annoncer le bilan des actions réalisées en 2014 dont les mesures de modernisation et de simplification, constituent des axes majeurs. Il ajoute que « le chantier n'est jamais achevé tant nos ambitions sont grandes ».

Mais quels sont ses grandes ambitions pour la DGFIP ? continuer les suppressions d'emplois, continuer à abandonner les missions en les externalisant, continuer à démanteler le maillage territorial de notre administration, en remettant en cause le Service Public. C'est insupportable !

L'administration prouve une fois de plus son mépris pour les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

A la DGFIP, la situation de l'emploi est catastrophique, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le

volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Le volume de recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant. En effet, l'appel de la liste principale du concours externe 2015 et le recrutement de 50 contractuels handicapés s'élèvent à 965 lauréats et seront bien loin de combler le déficit de 2597 agents de catégorie C.

Après l'installation de ces nouveaux collègues, il restera encore 1682 postes vacants et le nombre total des départs en retraite en 2015 n'est pas connu.

Dans ces conditions, nous avons sollicité une audience auprès de Monsieur PERRIN, chef de service des ressources humaines.

Nous avons été reçus le 20 avril pour exiger le recrutement immédiat de la totalité des listes complémentaires des concours internes et externes soit 1100 lauréats.

Nous avons demandé que cet apport impacte les suites du mouvement général et se traduise par des mutations de la RIF vers la province et de département à département.

Monsieur Perrin nous a répondu que 50% des lauréats des deux listes complémentaires seraient appelés avant la fin de la CAP de mutation pour une arrivée dans les services au 1er octobre 2015.

Il s'est également engagé à suivre au plus près la situation des départs en retraite pour finaliser un 2^{ème} appel de la liste complémentaire courant juillet.

Nous avons alerté le chef du personnel du mauvais calibrage récurrent des recrutements en catégorie C et avons demandé que l'an prochain, l'administration augmente significativement le nombre de places offertes en liste principale au concours de catégorie C.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publique exigent le recrutement immédiat de l'ensemble des 2 listes complémentaires des concours interne et externe 2014 soit plus de 1100 agents qui malheureusement ne combleront pas totalement la pénurie d'emplois qui touche la catégorie C.

La CGT Finances publiques réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins, pourvoir les postes vacants pour le fonctionnement des services. Les agents doivent pouvoir effectuer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Si l'administration recrutait à hauteur des besoins des services, de nombreux agents, dont certains se trouvent en grande difficulté, ne seraient pas « bloqués » sur leur résidence actuelle et auraient obtenu leur mutation.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Nous exigeons de l'Administration que les suites du mouvement de mutation prennent en compte l'appel d'une partie de la liste complémentaire annoncée par le chef de service des ressources humaines lors de l'audience.

Cette année encore, les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, pour tous les agents qui leur ont confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les ressituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.